



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ANNECY
7 RUE DUPANLOUP
74040 ANNECY CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 04 50 843 657 110
Déclarant 2 (C) : 30 18 066 187 031
Référence de l'avis : 24 74 0089901 77
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :
6E ETAGE
18 BD DECOUZ
74000 ANNECY
Identifiant service : 74046

LARGET HENRI
OU GOUASMI NADIA
6E ETAGE
18 BD DECOUZ
74000 ANNECY

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP ANNECY
SAID ANNECY
7 RUE DUPANLOUP
74040 ANNECY CEDEX

Somme qu'il vous reste à payer

1 475,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

26 septembre	2024 :	368,00 €
25 octobre	2024 :	368,00 €
25 novembre	2024 :	368,00 €
27 décembre	2024 :	371,00 €

Compte qui sera débité : FR76 1027 8024 000X XXXX XXX0 129

Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050020D50H4C657519PAS1A24

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au
16/09/2024.

Revenu fiscal de référence : **70 612**

Nombre de parts : **2,00**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

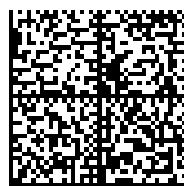
Avis d'impôt établi en 2024

N°fiscal : 04 50 843 657 110

Impôt sur les revenus de 2023

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : LARGET
Déclarant 2 - Nom de naissance : GOUASMI



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
O				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	2,00

Détail des revenus

Salaires.....	Déclar. 1 44447	Déclar. 2 20811	Total 58732
Déduction 10% ou frais réels.....	- 4445	- 2081	
Salaires, pensions, rentes nets.....	40002	18730	

Revenu brut global.....

CSG déductible.....			- 0
---------------------	--	--	-----

CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL¹⁰

Pensions alimentaires ¹⁶		Montant déclaré 420	Montant retenu 525	- 525
Total des charges déduites¹¹.....				

Revenu imposable.....

Revenus au taux forfaitaire.....	Taux		Montant	58207
Taux effectif (revenu total ou mondial).....		12,8%		12 70600

Impôt après application du taux effectif¹⁴

Impôt avant réductions d'impôt.....				6391
-------------------------------------	--	--	--	------

REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵

Dons aux œuvres.....	Montant déclaré 20	Montant retenu 20	Montant réduction 13	- 13
Total des réductions d'impôt²⁰.....				

Impôt proportionnel.....

Impôt total avant crédits d'impôt.....				6380
---	--	--	--	------

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS

Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	Montant déclaré 2	Montant retenu 2		- 2
---	----------------------	---------------------	--	-----

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....				6378
---	--	--	--	------

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				6378
---	--	--	--	------

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithme ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Avis d'impôt établi en 2024

N°fiscal : 04 50 843 657 110

Impôt sur les revenus de 2023

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus : - 4903

Solde d'impôt sur les revenus 2023 :..... 1475**TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER 1475****INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**Revenu fiscal de référence²⁵ 70612**Informations indiquées pour mémoire**RCM déjà soumis aux prélevements sociaux avec CSG déductible¹⁹ 12**Revenus exonérés**

Revenus industriels et commerciaux (régime micro-entreprise).....

Déclarés

Déclar. 1

24786

Revenus industriels et commerciaux (régime micro-entreprise).....

Nets (35)

12393

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022.....

Déclar. 1

16622

Déclar. 2

16394

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

4114

4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 4255

+ 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....

+ 4201

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2023.....

+ 5240

+ 4399

Plafond pour les cotisations versées en 2024.....

= 17810

= 16741

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélevement à la source ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS**Taux moyen d'imposition..... 10,96%**

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélevement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 30,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.